

**Mail reçu le 26/12/2022 à 18h46**

GAILLAN EN MEDOC PPVE sur le projet d'extension de la zone d'activité Maillarde et de Reynaud

Contribution de Jean Yves Nicolas au projet PPVE défrichement Gaillan (zone Maillarde)

Je suis Contre le projet

Affichage presque invisible « pour un défrichement » alors que le dossier traite d'une extension industrielle qui ne semble pas être EPSILON, mais des industries diverses non précisées.

Une surpollution à venir de la zone de l'étroit corridor entre marais du bas médoc (déjà pollués) et le cours supérieur Maillarde en parfait état biologique

Pièce jointe (pdf) ajoutant autres remarques

Jean Yves Nicolas, Gaillan le 26 déc. 2022

# Etude d'impact Défrichement de la zone d'activités composites et matériaux innovants à Gaillan-en-Médoc

Décembre 2022 (JYN lesparre)

Analyse partielle du Document fournit pour l'enquête :

Lecture avec **textes qui interpellent surlignés en jaune**

et *ajout de commentaires en Bleu , gras et italique*

**Le panneau d'affichage mentionne un seul projet de défrichement et le dossier traite d'un aménagement de zone d'activités ... tromperie ?**

## **p15/192\_ Section et parcelles concernées**

E n°99, 100, 101, 102, 112, 1057, 1156, commune de Gaillan-en-Médoc

**BO n°435, commune de Lesparre-Médoc Domaine public : RD n°3**

**p17/192\_ Gestion des eaux pluviales par des noues paysagères :** Les abords des parkings au centre de la zone seront accompagnés par des noues paysagères. Ces noues permettront de gérer les eaux pluviales en partie à ciel ouvert.

## **p18/192\_ Raison du projet :**

Grand port maritime de Bordeaux, à Pauillac et au Verdon, ainsi que sur le site industriel d'Epsilon Composite à Gaillan-en-Médoc et Lesparre-Médoc. La mise en relation de ces trois implantations **pouvant s'opérer non seulement par la route (à proximité de la voie de déviation de Lesparre-Médoc), mais aussi par la facile création d'un branchement ferroviaire particulier à Lesparre-Médoc.** Les sites de Pauillac et du Verdon relèvent pour l'essentiel des initiatives et des aménagements maîtrisés par le Grand port maritime de Bordeaux

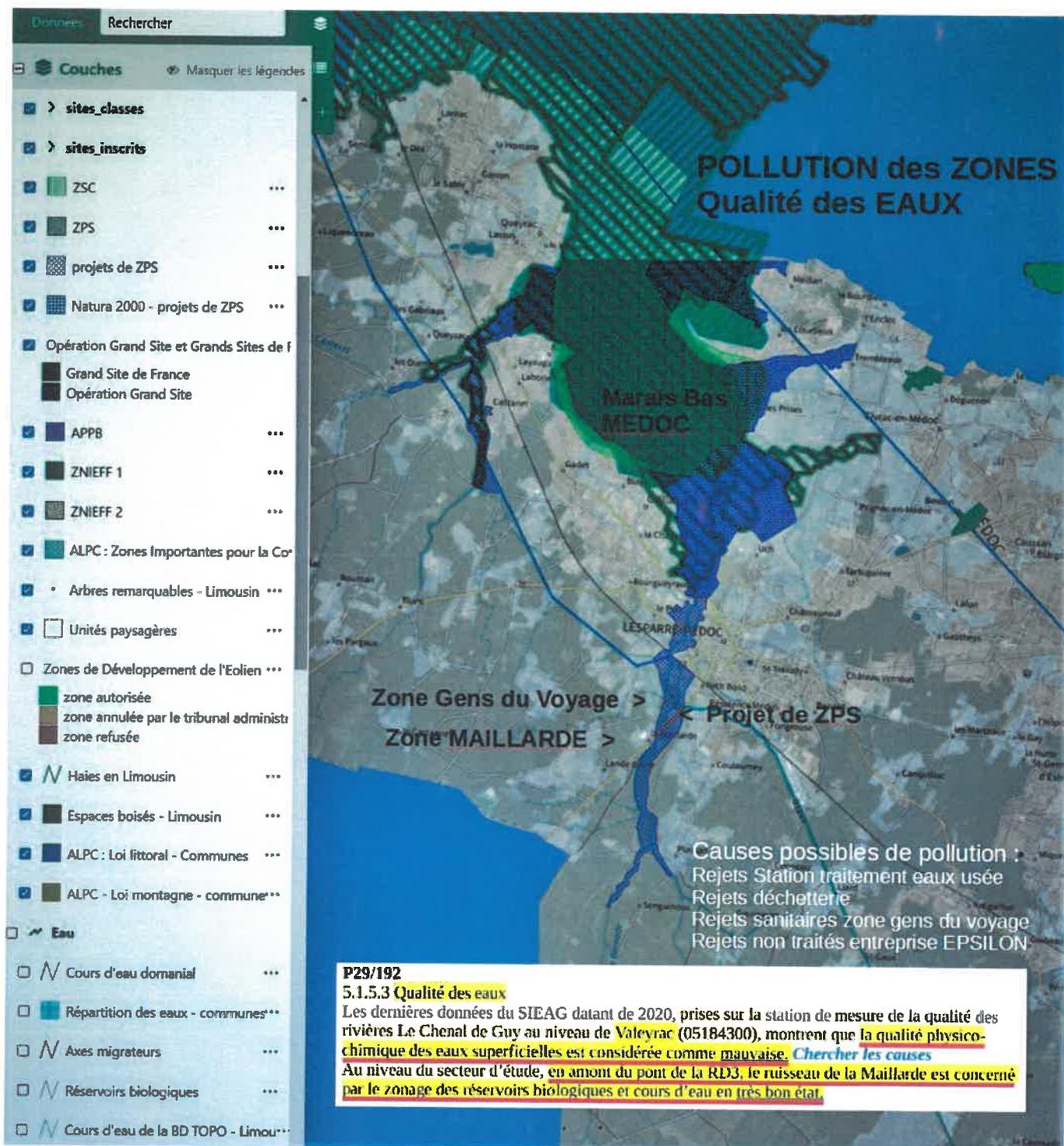
## **p20/192 projet initial 2017**

La ZSC « Marais du Bas Médoc » à l'**Est de la RD3 présente plusieurs espèces protégées et des zones humides le long du cours d'eau de la Maillarde.** L'évitement de cette zone apparaissait essentiel à la préservation du réseau Natura 2000. Dans sa **version de 2017, cette zone était déjà évitée par le périmètre du projet.**

## **P29/192**

### **5.1.5.3 Qualité des eaux**

le mesure de la qualité des rivières Le Chenal de Guy au niveau de Valeyrac (05184300), montrent que **la qualité physico-chimique des eaux superficielles est considérée comme mauvaise.** *Chercher les causes*  
Au niveau du secteur d'étude, **en amont du pont de la RD3, le ruisseau de la Maillarde est concerné par le zonage des réservoirs biologiques et cours d'eau en très bon état.**



**P30/192 Étude d'impact**

**tracé FAUX :**

**la Maillarde n'existe pas sur une partie du tracé vert**

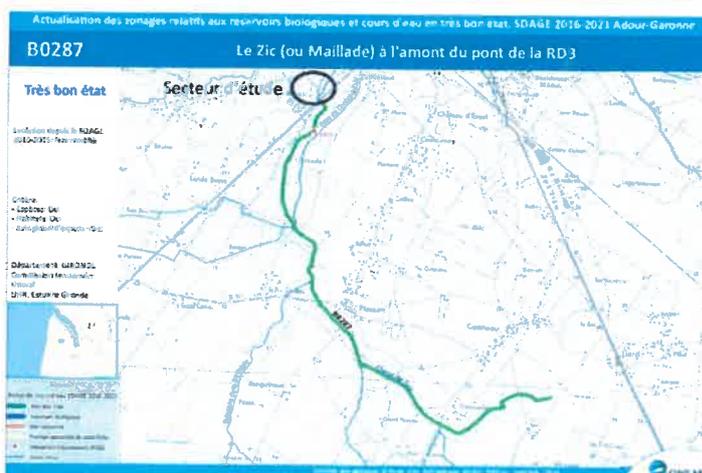


Figure 13 : Zonage de programmation et planification - source : SIEAG

### p50/192 5.3.4 Accès au site et fréquentation routières

Le projet se situe aux abords d'un axe majeur du territoire, la RD3 (route d'Hourtin). La RD3 (route d'Hourtin) accueille un trafic important (entre 3000 et 4000 véhicules/jour en moyenne, 2 sens confondus). Cet axe est marqué par son caractère très rectiligne, dans un environnement de rase campagne ce qui pose des enjeux de sécurité routière à la fois pour les usagers de la RD (vitesse de circulation), mais également pour les usagers du site industriel (sécurité d'accès, entrées et sorties). Un carrefour giratoire a été aménagé sur la RD3 en 2018 à l'entrée du site pour palier aux problèmes de sécurité routière. *Mais il reste inutilisé, donc inutile*

Par ailleurs, la RD3 accueille la ligne interurbaine de bus n° 711 (CD33) qui relie Lesparre-Médoc à Hourtin. Il n'existe pas pour l'instant de point d'arrêt de cette ligne au droit du périmètre de projet. La RD3 desservira la zone d'activité de la Maillarde et délimitera la partie Ouest et la partie Est. ?

### P51/192 5.4 Risques naturels et technologiques

#### 5.4.1 Le risque inondation

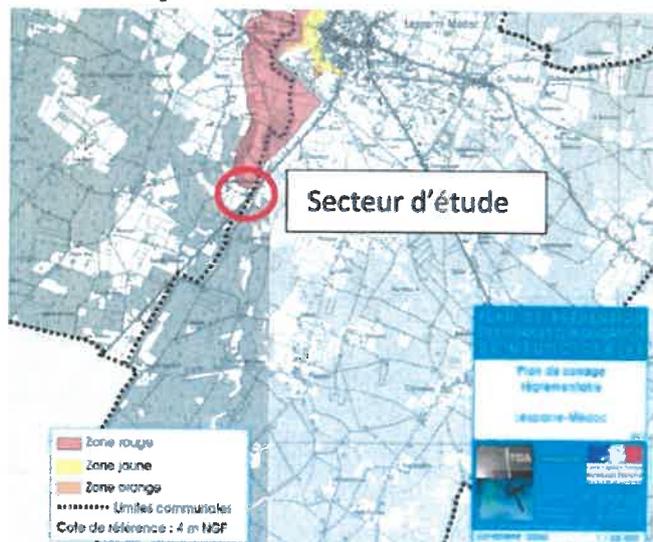


Figure 23 : Zonage du PPRI de l'Estuaire de la Gironde

### p55/192 5.5 Synthèse de l'état initial

Tableau 2 : Synthèse général des enjeux

Milieu naturel	Une zone montre un fort intérêt écologique, le taillis sous futaie, où s'implante une mare lieu de reproduction de la Salamandre tachetée et un boisement qui abrite le Grand Capricorne et fournit des gîtes potentiels pour les chauves-souris. Le reste du site présente des enjeux modérés à faibles.	Fort
Site Natura 2000	Le site est séparé par la RD 3 de la ZCS « Marais du Bas Médoc ». La Maillarde à proximité est un corridor écologique pour les mammifères semi aquatiques. Elle présente des habitats potentiels pour des espèces patrimoniales. Le projet ne remet pas en question la conservation des espèces du site Natura 2000.	Moyen
Zone humide	Zone humide avérée pour le critère habitat sur site.	Fort

### p59/192 6.2.1 Rappel du planning de réalisation

Les travaux débuteront en automne 2022 et s'étaleront sur une période maximale d'un an.

p62/192

#### 6.2.2.5.1 Mesure d'évitement

L'évitement des 2 Chênes âgés en bord de route et de l'alignement de Platane, qui se situe en limite Sud-Est de la propriété Epsilon sera réalisé. Il supprimera également l'impact sur les chiroptères pouvant potentiellement fréquenter.

*Je n'ose penser au nombre d'arbres condamnés par la trouée nécessaire à un contournement de la ville de Lesparre, dans un milieu encore plus intact (genre forêt primaire) rejoignant la zone Belloc depuis Epsilon*

#### p64/192 6.3 Impacts permanents du projet sur l'environnement 6.3.1 Incidences du projet sur le sol

6.3.1.1 Impacts Le projet s'insère dans la continuité du site industriel existant. La surface totale du périmètre du projet est de 6,5 ha. Ainsi le projet entrainera l'imperméabilisation de la zone. L'impact direct du projet sur l'occupation de sol est moyen.

6.3.1.2 Mesures Afin de réduire l'impact du projet, l'imperméabilisation du sol sera limitée. Une bande tampon de 10 m autour du site, ainsi que la création d'espaces verts et perméables sur les zones communes permet de limiter cette imperméabilisation. L'impact résiduel du projet après mesure sur le sol est considéré comme faible.

*Imperméabilisation ou pas, comment s'évacuent les eaux chargées, elles traversent les noues vers la rivière lors des fréquentes périodes pluvieuses ou le niveau supérieur de la nappe est en surface ! Aucun effet de traitement ou filtrage, le phénomène aurait même l'avantage de nettoyer les noues et d'annuler leur effet momentané de rétention !*

6.3.3.1.1 Impacts Le projet se situe dans un secteur partiellement urbanisé (site industriel existant). Il implique l'imperméabilisation de nouvelles surfaces (6,5 ha max). Ainsi l'imperméabilisation des sols due à la voirie, aux zones de stationnement et à l'emprise des bâtiments, est susceptible d'accroître les volumes et débits ruisselés par rapport à celui qui est observé actuellement.

#### P66/192 6.3.3.1.2.1 Ouvrages de rétention pour les communs

**quelle utilité des ouvrages ?** Un bassin similaire au niveau déchetterie, qui peut servir de tampon, rejette tout ce qu'il reçoit, pollution incluse ! Il en sera de même sur ce lieu, une simple zone de freinage après les zones d'accélération bétonnées !

#### P69/192 6.3.4 Incidences du projet sur la qualité de l'air

Le projet peut avoir un impact sur la qualité de l'air dans la mesure où les nouvelles activités vont générer la circulation d'un certain nombre de véhicules, s'ajoutant au trafic de la RD3 qui est déjà important. Les sources de pollution atmosphérique sont liées aux produits gazeux et particulaires issus de la combustion et de l'usure des véhicules. Les principaux polluants issus de la circulation automobile et leurs effets sur l'environnement sont listés ci-dessous : les poussières (particules fines de carbone...) : effets de salissure ; ?

*Cessez de prendre les gens pour des imbéciles, la pollution sera essentiellement due à l'usage des matériaux, malgré les efforts de réduction, certains futurs malades s'ignorent !*

*Toutefois on peut supposer que l'augmentation du trafic, engendrée par le projet, ne sera pas significatif au regard de la fréquentation actuelle de la RD3 (entre 3000 et 4000 véhicules/jour en moyenne, 2 sens confondus). Ce qui ne nécessite pas un contournement personnalisé !*

Le projet aura donc un impact faible sur la qualité de l'air du secteur. En outre, **il n'existe aucun établissement vulnérable** tel qu'hôpital, écoles... aux abords du site du projet qui se caractérise par un habitat dispersé.

*Il n'existe que seulement quelques centaines de personnes qui y travaillent et respirent, une presque moitié du temps de leur existence !*

*La protection semble plus marquée pour les espèces environnementales que pour les humains (certains les utilisent comme chaire à canon, chez nous, on les oublie parfois sous les ponts ou sous des tentes !)*

**p72/192 1<sup>er</sup> projet 2016** ??? en pleine zone à protéger ???, bouchon sur le corridor de continuité marais / forêt

## Etude d'impact

Aménagement de la zone d'activités composite et matériaux innovants à Gaillan-en-Médoc



Figure 28 : Localisation des parcelles de l'ancien périmètre d'étude par rapport à la ZSC "Marais du Bas Médoc" - source : Pays Médoc, 2016

L'évaluation d'incidence Natura 2000 réalisée par le Pays Médoc ne faisait pas ressortir la présence sur l'ancien périmètre de projet d'habitat d'intérêt communautaire et n'a pas donné lieu à observation directe d'espèces de la Directive Habitats. Elle confirme toutefois la présence d'habitats d'espèces potentiels pour le Cuivré des marais et le Damier de la Succise notamment sur la prairie humide. Elle conclut que le projet n'était pas susceptible d'avoir une incidence significative sur le site Natura 2000, ne portant pas atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaire.

*projet évité,*

### 6.3.12 Incidences du projet sur les infrastructures et réseaux divers

6.3.12.1 Infrastructures routières La RD3 accueille aujourd'hui un trafic important. Elle desservira le site qui se trouve à l'Ouest. Le projet ne sera pas à l'origine d'une augmentation significative du trafic sur la RD3. La présence du giratoire à l'entrée du site limite l'enjeu sur la sécurité routière et le niveau sonore. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les infrastructures routières.

*Ce qui signifie qu'un contournement de la ville de Lesparre n'est pas nécessaire ?*

6.3.12.2.1 Assainissement Le site sera raccordé au réseau collectif de Lesparre-Médoc. En l'absence d'information sur les activités futures, il est difficile d'évaluer les rejets des eaux usées de celles-ci. *Tracé, Financement des travaux ? Car ce réseau est inexistant !*

## P87/192 Etude d'impact Aménagement de la zone d'activités composite et matériaux innovants à Gaillan-en-Médoc

### Impact du projet

Absence d'industries lourdes et polluantes

Faible augmentation de la pollution de l'air liée au trafic supplémentaire sur la RD3

Le risque de contamination de la ressource en eau n'est pas significatif au regard de la nature du projet

Faible d'impact

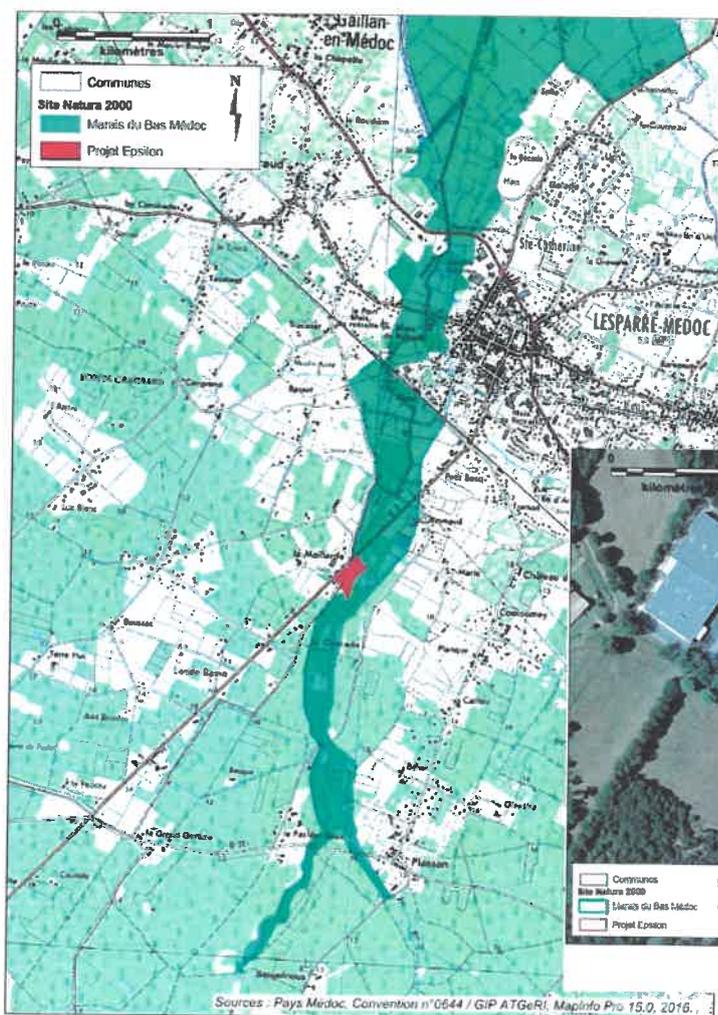


Figure 4 - Localisation du projet sur Lesparre Médoc.

## Le Projet 2016

Montre le bien fondé de certaines contestations



Figure 6 - Schéma du projet d'Epsilon.

## **Les résultats d'une action récente d'élargissement du RD3**

### **alertent sur la qualité des travaux proposés :**

Les réseaux de fossés latéraux au RD3 sont catastrophiques entre route de la cascade et La Maillarde ; en dehors de l'aspect tout tordu, deux busages en parallèle, (carrefour route de la cascade) de 50 cm de diamètre alimentent ce fossé qui chemine vers la Maillarde, coté Est.

Les dernières maisons à droite, avec des conduites busées de diamètre 30 cm sur ce fossé, dont une création récente, ne peuvent évacuer ces eaux qui n'ont comme cheminement possible que l'inondation des terrains autour des habitations et le passage par dessus les ponts d'entrée des propriétés !

Peut-on s'attendre à un tel manque de compétences pour les travaux de gestion des eaux de cette zone industrielle ?

## **Remarque sur la visibilité de l'affichage pour l'enquete !**

**Très limitée malgré la perte récente des feuilles, il y a quelques jours !**

